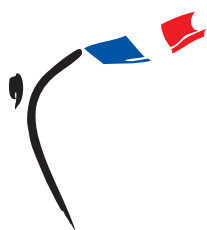
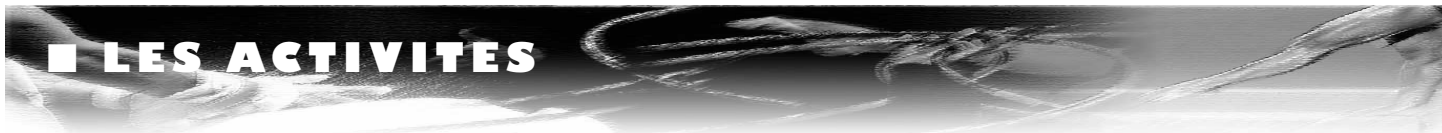


Coordonner les activités



Fédération Française de Gymnastique



● L'ENCADREMENT

La qualité de l'enseignement dépend essentiellement de la compétence des cadres.

Entraîneurs diplômés

- L'enseignant salarié a un diplôme reconnu par l'Etat :
 - Il est titulaire d'un Brevet d'Etat de la discipline enseignée (ex. BEESAG).
 - Il est titulaire, sous certaines conditions, du diplôme d'Entraîneur, d'Instructeur Fitness ou diplôme de Moniteur GFL.
- L'enseignant bénévole a des compétences reconnues :
 - Il ne peut toucher aucune contrepartie financière pour le travail effectué.

La formation

La formation est un droit, elle est aussi un devoir.

- Elle est permanente dans la vie du club, notamment lors des entraînements conçus dans cette perspective et lors des stages de rencontres.
- L'état des besoins de formation est dressé pour l'ensemble de l'association. Les demandes individuelles sont prises en compte.
- Elle existe sur des thèmes particuliers avec des intervenants extérieurs.
- Stages pour les dirigeants.
- Stages pour les élus, les bénévoles et les techniciens, par le Comité Régional Olympique et Sportif / Comité Départemental Olympique et Sportif ou tout autre organisme.
- Des financements pour les formations peuvent être recherchés (AGEFOS PME, Organisme Paritaire Collecteur Agréé, Conseils Régionaux, MJS).

Conseils

L'association est tenue d'afficher à la vue de tous les diplômes des entraîneurs en exercice. Pour la formation, il faut se rapprocher de l'Institut National de Formation de la FFG.





Fait	A faire	A faire à court ou moyen terme	A faire à long terme	Date butoir	Observations
------	---------	--------------------------------	----------------------	-------------	--------------

